

072\_2026\_ADM

Département des Yvelines  
**JOUARS-PONTCHARTRAIN**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA**.

Date de la convocation : 24 juin 2026

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

VOTANTS : 28

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA – MAGNIER – RAMALHO-CLAUDIO – GUEZENEC – GODIN – SUTRA – BOYE – HOURTOLOU – GISQUET – LE PAVEC – LOTODE – DA COSTA – DEFRANCE – SEBASTIEN – WINTZENRIETH – METAYER – THOMASSET – DILASSEUR

ABSENTS EXCUSES :

Madame STOOS avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE-TOUYA

Monsieur GAMPACKAT avait donné pouvoir à Monsieur LE PAVEC

Madame ROQUELLE avait donné pouvoir à Monsieur BOYE

Monsieur COSTARD avait donné pouvoir à Madame SEBASTIEN

Madame D'ASTA avait donné pouvoir à Monsieur MAGNIER

Monsieur BOGE avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET

Monsieur FAUCHERY avait donné pouvoir à Monsieur WINTZENRIETH

Madame DE SAINT POL avait donné pouvoir à Monsieur GODIN

Monsieur GOUSSEAU avait donné pouvoir à Madame METAYER

Madame LYNCH avait donné pouvoir à Madame DILASSEUR

ABSENT :

Madame DUBUS

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GODIN

### **ADMINISTRATION**

*Convention de financement avec l'agence interdépartementale de l'autonomie pour la mise en œuvre du dispositif YES+*

Le dispositif YES+ (Yvelines Etudiants Seniors) mis en place et soutenu depuis plus de 20 ans par le département des Yvelines à la suite à la canicule de 2003, consiste à proposer des visites à domicile, appels de convivialité et activités collectives à des seniors repérés comme étant isolés. Ces visites sont assurées par des jeunes volontaires en service civique formés et accompagnés aux missions d'agent de convivialité.

Fort de ces évolutions, le dispositif YES+ se poursuit en 2026 avec une nouvelle modalité combinant à la fois le service intergénérationnel sur une période estivale étendue et la possibilité pour les opérateurs de bénéficier d'une offre de lien social complémentaire sur son secteur.

Ainsi, le dispositif YES+ 2026 répond à 3 enjeux :

- Rompre l'isolement des seniors à domicile ;
- Favoriser le repérage des fragilités ;
- Apporter une offre de lien social global pour couvrir les besoins du territoire.

L'Agence interdépartementale de l'autonomie participe au financement de la rémunération des agents de convivialité employés, pour la mise en œuvre du YES+ uniquement sur la période de juin et/ou juillet et/ou août et/ou septembre 2026.

La commune de Jouars-Pontchartrain souhaite adhérer à ce dispositif dans le but d'offrir ce service à ses seniors sur la période de juillet et août.

072\_2026\_ADM

Vu le Code Générale des collectivités territoriales.  
Vu le Code de l'action sociale et des familles.

Considérant le souhait d'adhérer à ce dispositif YES+;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADHERE** au dispositif YES+ (Yvelines Etudiants Seniors) pour la période juillet et août
- **AUTORISE** Monsieur le Maire a signer la convention de financement avec l'agence interdépartementale de l'autonomie pour la mise en œuvre du dispositif YES+

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit  
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

**Le secrétaire de séance**



**Alexis GODIN**



**Le Maire**  
**Thomas MENGELLE-TOUYA**

**Acte exécutoire**

Mis en ligne le : 03 JUIL. 2026

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.*